L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux : No 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

VENDREDI, 18 NOVEMBRE 1887.

VAPEURS.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE

Entre New York et le Havre.

Les magnifiques navires de cette ligne favorite pour le continent (cabines pourvues de sonnettes électriques) partiront de la jetée No. 42 de la rivière du Nord, au pied de Morton street, comme suit:

LA BOURGOGNE, Frangeul, samedi, 19 nov.
LA CHAMPAGNE, Traub, samedi, 26 nov.
LA GASCOGNE, Santelli, samedi, 3 décembre

Prix du passage pour le Havre.

Première cabine (vin compris) ....$80 et $100
Deuxième classe $60
Billets aller et retour à prix réduits.
Entrepont: $25, avec aménagement supérieur comprenant vin, literie et ustensiles.
Pour fret et passage, s'adresser à
J. B. DODART, Agt.,
61 rue Carondelet.

CROMWELL.

POUR NEW YORK DIRECTEMENT

Partant Mercredi 23 novembre à 8 A. M.
Cette ligne se compose des steamers suivants
KNICKERBOCKER, HUDSON,
LOUISIANA, NEW ORLEANS
Le steamer
NEW ORLEANS,
Capt. Halsey.
Arrivée au quai au pied de la rue Toulouse
ASSURANCE PAR CETTE LIGNE 1/2 P. 0/0
Passage—Cabine $40
Entrepont 20
Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour Liverpool, Brême et le Hâvre.
Pour fret ou passage s'adresser à
ALFRED MOULTON & CO.,
Rue Carondelet No 41

MANDEVILLE, COVINGTON ET LES SOURCES D'ABITA.

Le Steamer New Camelia.

A partir du 15 octobre 1887, quitte à Milneburg à l'arrivée des trains du chemin de fer Pontchartrain du dépot Pontchartrain au pied des Champs Elysées comme suit:
Les MARDIS à l'arrivée du train de midi.
Les JEUDIS à l'arrivée du train de midi.
Les SAMEDIS à l'arrivée du train de 3 P. M.
DE RETOUR.
Le steamer quittera Madisonville les lundis à 6 A. M.
[illegible] les mercredis à 7 A. M.
[illegible] les vendredis à 7 A. M.
Les eaux et le temps le permettant, le bateau partira.
Prix $1 00
Excursions .... [illegible]
Fret reçu tous les jours à la gare du chemin de fer Louisville & Nashville, à l'extrémité de la rue Canal.
W. G. COYLE, Agent
No 17 rue Carondelet

CHEMINS DE FER.

Queen and Crescent Route

New Orleans & Northeastern Railroad

La ligne la plus directe et la plus prompte pour Birmingham, Chattanooga, Cincinnati et tous les points dans l'Est et au Nord.

POUR LE NORD.

	No 2 Limited.	No 6 Local.
Dép. Nlle Orléans	5 00 p. m.	8 00 a. m.
Arr. Meridian	10 20 p. m.	3 30 p. m.
Arr. Tuscaloosa	1 40 a. m.	8 12 a. m.
Arr. Birmingham	3 20 a. m.	10 10 a. m.
Arr. Chattanooga	8 30 a. m.	6 00 p. m.
Arr. Junction City	2 50 p. m.	2 23 a. m.
Dép. Lexington	4 15 p. m.	3 43 a. m.
Arr. Cincinnati	6 40 p. m.	6 40 a. m.

POUR LE SUD.

	No 1 Limited.	No 5 Local.
Dép. Cincinnati	7 55 a. m.	9 00 p. m.
Dép. Lexington	10 15 a. m.	11 50 p. m.
Dép. Junction City	11 25 a. m.	1 20 a. m.
Dép. Chattanooga	6 00 p. m.	9 15 a. m.
Dép. Birmingham	11 10 p. m.	4 00 p. m.
Dép. Tuscaloosa	12 48 a. m.	6 30 p. m.
Dép. Meridian	4 10 a. m.	8 00 a. m.
Arr. Nlle Orléans	9 30 a. m.	3 50 p. m.

J. M. KNIGHT, Agent de Billets,
31 rue St Charles.
4 sept au 1 janv 1888.

LOUISVILLE, NEW ORLEANS AND TEXAS RAILWAY.

MISSISSIPPI VALLEY ROUTE

Arrivée.		Départ
No 1 ..... 8 00 A. M.	No 2	5 00 P. M.
No 3 ..... 6 25 P. M.	No 4	7 00 A. M.
No 5 ..... 10 00 A. M.	No 6	3 15 P. M.

Accommodation de Pointe-Coupée.
Arrivée ....5 40 P. M. | Départ ....8 00 A. M.
Les trains Nos 1 et 2 font un service quotidien entre la Nouvelle-Orléans et Memphis; les Nos 3 et 4 tous les jours entre la Nlle Orléans, Vicksburg et Greenville. Les Nos 1 et 2 ont des chars Buffet Pullman entre la Nlle Orléans et Louisville.
Des correspondances de trains se font à Harriston, [illegible] Natchez et N. J. et C. à Vicksburg avec le V. S. & P. et V. et le M. R. R. à Memphis avec [illegible] Route, Newport News & Mississippi Valley Railroad, L. & N. & C. [illegible].
Tous les trains arrivent à Kenner.
JOHN BRADLEY,
Agent Général.
E. W. HOW, G. P. & P. A.
R. F. REYNOLDS,
Agent Commercial.

Route du Sud de la Nouvelle-Orléans, du Texas et de la Californie.

Southern Pacific Co. Atlantic System via Morgan's La & Tex. R. R. Ps Co.
Départ de la N. Orléans | Arrivée à la N. Orléans
Pacific Express daily ... 7 15 am | Atlantic Express daily ... 8 10 pm
San Antonio Ex. press daily 7 20 pm | New Orleans Ex. press daily 8 05 am
[illegible] tous entre New Orleans et San Francisco par l'Atlantic and Pacific Express. Pullman [illegible] entre la Nlle Orléans, Galveston et Dallas par le San Antonio and New Orleans Express.
Jonction à Houston avec tous les chemins de fer du Texas. Billets à vendre et places dans les chars à retenir tous les jours au [illegible] Magazine et Natchez.
A. C. HUTCHINSON, Gen'l Manager.
[illegible] BREVER, Traf. Manager.
A. C. WATSON, Gen. Pass. Agt.

DATE DE FONDATION 1805

COMPAGNIE D'ASSURANCES DE LA NLLE-ORLEANS.

(New Orleans Insurance Company of New Orleans.

Etablie en 1805.

BUREAUX : 3 rue Carondelet, entre Canal et Commune.

CAPITAL - - - $500,000

J. TUYES, Président.
A. SCHREIBER, Vice Président.
JOSEPH A. HINCKS, Secrétaire.

Assure contre les risques de feu, de mer et de rivières, aux taux les plus réduits.

DIRECTEURS:

CHAS. T. DUGAZON, EDWD. J. BOBET
PIERRE POUTZ, H. GALLY
D. FALLO, A. SCHREIBER,
CHAS. E. SCHMIDT, THEO. BRIERRE,
JULES TUYES, W. C. C. CLAIBORNE
GUS PITOT, JR.
J. W. HINCKS.
24 fev—1an

CHARTE.

Etat de la Louisiane, Ville de la Nlle Orléans.

Ce vingt deuxième jour d'octobre, de l'an de N. S. mil huit cent quatre-vingt-sept,
Par devant moi: Anatole Anthony Ker, notaire de la ville de la Nlle Orléans, paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, dûment commissionné et qualifié, et en présence des témoins ci-après nommés, ont personnellement comparu les personnes dont les noms figurent ci-après, lesquelles déclarent que, se fondant sur les dispositions des lois de la Louisiane relatives à l'organisation de corporations dans cet Etat, elles se sont engagées, et par les présentes s'engagent, ainsi que ceux qu'elles représentent, à constituer une corporation dont l'objet, soumis aux règlements nécessaires, est établi ci-après:

ARTICLE I.

Cette corporation sera connue sous le nom de "PELICAN BREWING COMPANY", et elle aura son siège à la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane. Les assignations seront adressées au président du Conseil de Direction, et, en son absence, au secrétaire. La dite corporation, avec droit de succession, [illegible] nom ci-dessus, existera pendant une durée de quatre-vingt dix-neuf ans, à partir de la présente date; elle est autorisée à s'engager par contrat, à poursuivre et à être poursuivie par voie judiciaire; à posséder un sceau avec telle devise qu'elle jugera à propos d'adopter et qu'elle pourra altérer ou changer plus tard; à établir les règlements nécessaires à son administration, ces règlements pouvant être modifiés à volonté; à recevoir, détenir, acheter, transférer et hypothéquer, sous son nom officiel, toute espèce de biens meubles et immeubles; à construire tous les bâtiments et édifices quelconques, avec machines dont il sera besoin.

ARTICLE II.

Le but de cette corporation est d'acheter des propriétés vagues ou améliorées dans cette paroisse et d'y construire, maintenir et entretenir une brasserie pour la fabrication du *lager beer* et autres liqueurs fermentées, et de vendre les produits de la dite brasserie.

ARTICLE III.

Le capital de cette corporation est fixé à la somme de cent mille dollars ($100,000), avec le privilège de le porter à cent cinquante mille dollars ($150,000), divisé en deux mille (2,000) actions de cinquante dollars chacune, lesquelles seront payées de la manière suivante: Vingt-cinq pour cent lorsque les souscriptions auront atteint le chiffre de vingt-cinq mille dollars ($25,000); et suite quinze (15) pour cent tous les mois jusqu'à complet paiement. Au moment de payer les vingt cinq pour cent ci-dessus chaque actionnaire sera tenu de fournir ses billets pour le reste du montant par lui souscrit, c'est-à-dire cinq billets à ordre tirés par lui à l'ordre de la "Pelican Brewing Company," chacun pour une somme égale à un cinquième de la balance due sur la souscription et payable comme ci-dessus.

Si un actionnaire quelconque refuse ou néglige de payer un de ses billets représentant un versement sur les actions par lui souscrites dans les trente jours qui suivront l'époque fixée pour le dit paiement, et après un nouveau délai de trente jours qui lui sera signifié par écrit, les actions souscrites par le dit délinquant, ainsi que tous les versements qu'il aura déjà faits, seront censés abandonnés à la corporation par ledit actionnaire et seront déclarés forfaits par le Conseil de Direction à une assemblée régulière quelconque du dit Conseil. Dès que vingt cinq mille dollars ($25,000) du capital de la dite corporation auront été souscrits et les formalités de la loi accomplies, la présente charte sera mise en vigueur et les opérations actives de la corporation commenceront.

Aucun actionnaire ne sera responsable des contrats passés par cette corporation ou des fautes par elle commises, pour un montant quelconque dépassant la balance qu'il devra encore sur les actions qu'il possède. Aucune informalité dans l'organisation n'entraînera non plus la nullité de l'acte d'incorporation ni n'exposera un actionnaire à payer plus que la balance dont il sera encore redevable à la corporation sur les actions qu'il aura prises.

ARTICLE IV.

Les pouvoirs de corporation de cette corporation seront exercés par un Conseil de Direction composé de cinq actionnaires, une majorité desquels devra posséder au moins dix actions du capital de la corporation.

Le troisième lundi du mois de décembre 1888 et tous les ans après, aura lieu l'élection par scrutin des directeurs de la corporation en la ville de la Nouvelle Orléans, de 10 heures du matin à 1 heure du soir. Avis des dites élections sera donné au moins dix jours d'avance dans trois journaux publiés à la Nouvelle Orléans, et chaque actionnaire aura le droit de prendre part aux élections soit en personne soit par procuration. Il aura un vote pour chaque action [illegible] qui lui aura été [illegible] dans les dix jours précédant l'élection. Une majorité des votes donnés, comptant un vote pour chaque action, [illegible] pour qu'il y ait élection. Il [illegible] qu'une élection soit valide que [illegible] des actions du capital soit représentée au vote.

Chaque Conseil de Direction ainsi élu entrera en fonctions le [illegible] qui suivra son élection, et [illegible] du conseil choisira de son sein son président, son vice-président, son secrétaire et trésorier. Le Conseil de Direction fixera tous les traitements et définira les devoirs des officiers et des employés. Le président nommera tous les employés de la Compagnie et le Conseil de Direction les confirmera.

Si l'un des directeurs de cette corporation cesse d'en être actionnaire pendant la durée de son mandat, le Conseil de Direction déclarera ses fonctions vacantes et ils pourvoiront aux vacances ainsi qu'à toute vacance se produisant par démission ou autrement d'un directeur. Le Conseil, avant que dix jours se soient écoulés, remplira la vacance en choisissant un actionnaire de la compagnie, ayant les qualités voulues. Le Vice-Président exercera les pouvoirs du Président en l'absence de celui-ci ou dans le cas il serait pour une raison quelconque mis dans l'impossibilité de les exercer lui-même. Si la mort du Président survenait, le Vice-Président succédera jusqu'à ce qu'un nouveau Président ait été élu par le Conseil de Direction des que la vacance causée dans le Conseil par la mort ou la démission du Président serait remplie, ainsi qu'il est prévu précédemment.

ARTICLE V.

Les actionnaires de cette corporation à toute assemblée générale convoquée dans ce but après trente jours d'avis dans trois journaux publiés à la Nouvelle Orléans auront le pouvoir de et sont autorisés à ordonner, d'après la loi, des amendements, changements ou modifications à cette charte, de même qu'ils pourront exiger une liquidation des affaires de la corporation pourvu que les actionnaires appuyant l'une de ces mesures possèdent les trois quarts du capital, et ces amendements, changements, additions ou modifications seront enregistrés comme l'indique la loi.

ARTICLE VI.

Les personnes ci-après nommées composeront le premier conseil de direction, et leur mandat ne prendra fin que le troisième lundi de janvier 1888 ou à l'élection de leurs successeurs. Ils sont donc revêtus de tous les droits et pouvoirs de leur qualité et sont autorisés à exécuter tous les actes qui ne sont pas prévus ici, mais indispensables dans la gestion des affaires de la corporation. Ces personnes sont: MM. Albert Erath, J. Valsin [illegible], Emil Albert, John Behrend, Frederick D. Becker. A sa première réunion le conseil de direction élira son président, son vice président, son secrétaire, son trésorier, et choisira tels autres employés qu'il jugera convenable.

ARTICLE VII.

Chaque année fiscale finira le 31ème jour de décembre de chaque année, et un tableau des affaires de cette corporation sera fait et une copie du dit tableau sera expédiée à chaque actionnaire qui portera [illegible] le voit à chaque assemblée convoquée pour l'élection des directeurs le quel tableau montrera en détail la propriété et l'actif de cette corporation et sa valeur; ainsi que le passif et toutes autres informations qui pourraient être nécessaires pour présenter un tableau précis et exact de sa situation; le dit tableau devra être attesté sous serment, par le président et le secrétaire de cette corporation.

ARTICLE VIII.

Lorsque cette corporation sera dissoute par l'expiration de la charte ou pour toute autre cause, ses affaires seront liquidées conformément à la loi par trois commissaires qui peuvent être ou ne pas être actionnaires, et qui seront élus par scrutin à une assemblée des actionnaires convoquée expressément à cet effet après trente jours d'avis publiés quotidiennement dans trois journaux dans la ville de la Nouvelle Orléans. Les dits commissaires quand ils seront élus, fourniront un cautionnement suffisant avec [illegible] et resteront en fonctions jusqu'au règlement final et jusqu'à la liquidation des affaires; en cas de [illegible] de tous les votes donnés à la dite élection suffira pour élire. En cas de démission ou de mort d'un ou de plusieurs des dits commissaires, telle vacance sera remplie de la même façon ci-dessus mentionnée pour l'élection des dits commissaires, excepté que cinq jours d'avis dans les journaux au lieu de trente jours seront donnés.

ARTICLE IX.

Aucune vente des actions de cette corporation ne sera reconnue jusqu'à ce que les dites actions aient été transférées dans les livres de cette corporation au nom de l'acquéreur, et dans aucun cas on ne transférera moins d'une action entière.

ARTICLE X.

Tout membre du Conseil de Directeurs de cette corporation aura le droit de nommer qu'un actionnaire quelconque ayant les qualifications voulues d'un directeur, pour agir et le représenter à chaque ou à toutes les assemblées du dit Conseil de Directeurs pendant son absence de la ville, laquelle nomination sera faite par écrit et sera entrée dans les minutes de la dite corporation, et la personne ayant la procuration du dit membre pourra exercer tous les pouvoirs et immunités du dit directeur pendant son absence.

ARTICLE XI.

Les noms des actionnaires ainsi que le nombre respectif d'actions de chacun d'eux, sont déclarés assignés et apposés en regard de chacun d'eux.

Fait et souscrit dans mon bureau dans la ville de la Nouvelle-Orléans, le jour, le mois et l'année précités, en présence de Messieurs R. C. Stockton, Chas de Lassus et Lloyd Posey, témoins compétents, qui ont mis leurs noms ainsi que les dites personnes qui ont comparu et moi le notaire, après avoir entendu la lecture de la dite Charte.

(Original signé:)

Albert Erath, Henry Albert,
Chas. Schumaker, Maurice J. Hart,
John Behrend, Fred D. Becker,
Henry Forschler, Emile I. Kiefer,
M. Bellaude, Isidore Dours,
U. Rambaut, P. Labat,
X. Hurstel, E. Da tugue,
R. G. Abramovich, N. Fischer,
R. G. Holzer, Louis H. Perrot,
R. C. Stockton, W. H. Theurer,
ppro F. D. Becker, J. V. Guillotte,
E. Vergnes, Aust. A. Kerr, N. P.

Témoins:
Chas. de Lassus, R. C. Stockton,
Lloyd Posey.

Je, soussigné, annotateur des hypothèques, certifie que le dit acte d'incorporation du "PELICAN BREWING COMPANY" a été ce jour enregistré à mon bureau, dans le livre 358, folio—
GEORGE GUINAULT,
Député Annotateur.

Moi, Anatole A. Ker, notaire public dans et pour la ville de la Nouvelle-Orléans, paroisse d'Orléans et Etat de la Louisiane, dûment qualifié, certifie par ceci que l'acte précité est une copie correcte et exacte de l'original de l'acte d'incorporation du PELICAN BREWING COMPANY, et a été enregistré sur mes registres.
ANATOLE A. KER.
27oct—1m—Dim

ASSURANCES.

COMPAGNIE D'ASSURANCE LIVERPOOL and LONDON and GLOBE.

La plus grande Compagnie du Monde contre l'incendie.

Plus de $38,000,000 de pertes payées aux Etats-Unis.

Toutes les pertes sont payées COMPTANT, sans escompte, aussitôt qu'elles sont justifiées.

Pertes payées pour l'incendie de Chicago - - $3,239,091.
Pertes payées pour l'incendie de Boston - - $1,427,290.

Directeurs à la Nouvelle-Orléans

J. F. SHRODER, Chairman;
NEWTON BUCKNER, RODOLH WOESTE
A. DELVAILLE.

HENRY V. OGDEN, Secrétaire Résident.
LAWRENCE F. LOW, Assistant Secrétaire
12nov 86—1an—V&C

Compagnie d'Assurances des Pompiers de la Nlle-Orléans.

Bureau No 33 rue du Camp.

DOUZIEME ETAT DE SITUATION ANNUEL

Conformément à l'Article 10 de sa Charte cette Compagnie publie l'état suivant de ses affaires pendant l'année qui s'est terminée le 31 décembre 1886:

Primes sur risques d'incendie	$ 99 705 12	
de rivières	3 399 55	
maritimes	3 127 90	
		$106,532 57
A ajouter: primes non acquises pour 1885		29,613 70
		$136,146 27
A déduire:		
Pertes d'incendie	$40 505 97	
Pertes de rivières	2 084 50	
Pertes maritimes	1 252 95	
Réfaction	10 071 41	
Réassurances	10 070 71	
Primes remboursées	6,802 79	
Dépenses, Commissions, Taxes, Loyer, Board of Underwriters, Babcock, Corps de patrouille, etc., moins escompte et intérêt	16,349 52	$87 137 84
		$49,008 42
Réservé pour pertes non réglées	$3 431 56	
Intérêt déclaré le 1er juillet 1886	7,307 23	
Intérêt et dividendes déclarés ici	15,318 81	
Réservé pour primes non acquises de 1886	22 950 82	
		$49,008 42

La Compagnie possède l'actif suivant:

Billets d'action	$4,918 23
Prêts sur nantissement et hypothèque	162 749 29
Billets à ordre	5,336 56
Propriétés foncières	15,000 00
Argent comptant et argent en banque	69,304 94
Primes en voie de collection	39 465 89
Meubles de bureau divers	4,448 53
	$301,223 44

PASSIF.

Capital	$150,000 00
Réserve pour pertes non estimées	3,431 56
Intérêt et dividendes	24,943 53
Réservé pour primes non acquises. Fonds de réserve et surplus	122,848 35
	$301,223 44

L'exposé ci-dessus est une copie fidèle et exacte prise dans les livres de la Compagnie d'Assurances des Pompiers de la Nlle Orléans.
R. H. BENNERS, Secrétaire.

Fait sous serment pardevant moi, ce 19e jour de janvier 1887.
W. O. HART, Notaire.

Nouvelle Orléans, 19 janvier 1887.
A une réunion du Conseil de Direction tenue ce jour, il a été résolu de payer l'intérêt et les dividendes suivants, sur demande:
DIX POUR CENT d'intérêt annuel et CINQ POUR CENT d'intérêt sur le capital payé, faisant un total de QUINZE POUR CENT par an.
VINGT CINQ POUR CENT de dividende sur les primes participantes, avant août.
I. N. MARKS, Président.
T. PRUDHOMME, Vice Président.
R. H. BENNERS, Secrétaire.

Conseil de Direction.

J. ALEXANDER, LEON BERTOLI,
H. H. BIERHORST, PHIL. BECK,
PETER BLAISE, P. EGAN,
H. ELLERMAN, JNO. FITZPATRICK
C. T. GAUCHE, CHAS. HEMARD,
A. H. ISAACSON, I. N. MARKS,
A. A. MAGINNIS, WASH. MARKS,
T. PRUDHOMME, A. H. SIEWERD,
OTTO THOMAN, JNO. EVERETT.
25 janv—Mar Jeu—1 mois

INSTITUTION CURTO.

Pensionnat et Externat,

Coin St-Philippe et Prieur

Les cours de Français et d'Anglais comprennent toutes les branches d'enseignement et sont confiés à des professeurs expérimentés.
Une classe de solfège et de chant, sous la direction de monsieur Curto, et une classe de travaux à l'aiguille et travaux d'agrément tels que fleurs en laine, en papier, en cire, sont offerts aux élèves sans prix extra.
Il y a un cours d'Espagnol et d'Allemand.
7 août—

ASSURANCES.

Premier Etat de Situation

— DE LA —

COMPAGNIE D'ASSURANCES

— DITE —

LOUISIANA INSURANCE CO.

OF NEW ORLEANS,

Conformément aux dispositions de sa charte, la compagnie publie l'exposé suivant de ses affaires pendant seize mois, c'est-à-dire depuis sa fondation, du 1er septembre 1885 jusqu'au 31 décembre 1886.

Reçues:		
Primes sur les incendies	$125,127 57	
Primes sur rivière.	1,338 68	
Primes sur mer	790 65	—$127,256 90
A déduire:		
Réassurances	1,995 01	
Réfactions et commissions	25,984 98	— 27,979 99
		$99,276 91
A déduire:		
Pertes payées sur les incendies	53,393 78	
Pertes payées sur les rivières	729 17	
Réserve pour pertes ajustées et non ajustées	21,225 12	
Réclamations passées au compte des profits et pertes	468 06	— 75,816 13
		$23,460 78
A ajouter Intérêt		4,120 4
		$ 27,581 23
A déduire Traitements, frais généraux, taxes, annonces, etc., pour 16 mois		21,802 75
		$ 5,778 48
Réserve:		
Primes non acquises		$ 5,778 48
Capital		$161,350 00
Réserve, comme il est dit plus haut, pour les pertes		21,225 12
Pour les risques non expirés		5,778 48
	$188,353 60	—$188,353 60

L'état de situation qui précède est un extrait exact des livres de la compagnie.
L. M. GEX,
Faisant fonctions de Président.
A. LESSEPS, Secrétaire.
Fait et signé pardevant moi, ce vingt-unième jour de janvier 1887.
M. T. DUCROS,
Notaire, 138 rue Gravier

Quinzième Etat de Situation

—DE LA—

Compagnie d'Assurances du Peuple

De la Nouvelle-Orléans.

Conformément aux dispositions de sa charte, la compagnie publie l'exposé suivant de ses affaires durant l'année finissant le 31 Déc. 1886:

PRIMES REÇUES:

Sur risques d'incendie	$104,349 76	
Sur risques de rivière	2,892 52	
Sur risques de mer	2,442 74	
		$109,685 02
Ajoutez: primes non acquises de 1885		32,267 06
		$141,952 08
A déduire: Primes remboursées, annulées, réfaction	$29,171 54	
Réassurances	6,015 57	35,1[illegible]
		$106 764 97
Pertes, etc., payées durant la même période—		
Sur incendies	$92,459 98	
Sur les rivières	1,092 70	
Sur les mers	1,314 37	
Taxes d'Etat et de ville, Corps de Sauvetage, Board of Underwriters, traitements des employés, Loyer, divers, corps sauvetage et intérêt	15,869 21	
		$110,736 24
		$3,971 27

ACTIF.

Comptant	$2,696 79
Primes en voie de recouvrement	17,388 15
Immeubles	26,782 49
Actions de banques et autres	26,684 79
Meubles et installation de bureau	2,370 25
Billets garantis par nantissement	3,819 68
Billets garantis par hypothèques	8,608 06
Billets à recevoir	2,060 27
	$110,390 48

Ce qui précède est une copie vraie et exacte des livres de la Compagnie.
ERNEST PRAGST, Président.
M. POPOVICH, Vice-Président.
P. M. SCHNEIDAU, Secrétaire.
Fait et signé pardevant moi ce 22me jour janvier 1887.
J. BEND[illegible], Notaire.

Dix-septième Etat Annuel

— DE —

L'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans

Conformément à sa charte l'Association d'Assurance de la Nouvelle Orléans publie l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée le 31 décembre 1886.

Primes reçues:	
Sur risques de feu	$229 184 55
Sur risques de marine	10 142 18
Sur risques de rivière	5,696 66
	$245,023 19
A ajouter, primes non acquises de 1885	136 280 00
Primes totales	$381,303 19
A ajouter, intérêts et profits et pertes	19 476 90
Revenus	$400,780 09
A déduire, pertes payées. Sur risques de feu ..$160,571 88	
Sur risques de marine 16 624 89	
Sur risques de rivière 358 19	
	$186,554 96
Retour de primes et cancellations	10 089 64
Commissions et réfactions (rebates)	41,135 19
Réassurances	25 795 55
Taxes et licences	2,242 52
Dépenses de bureau et d'agences, salaires, bureau des assurances, corps de sauvetage, loyers, publications, etc.	33 064 66—$298 882 52
Surplus	$1,108,970 57
Primes non acquises de 1886	$ 70,255 00
Pertes ajustées et non ajustées	30,443 94
Balance	1,198 63—$101,89757

ACTIF.

Argent en caisse	$ 27 116 32
Dépôt au trésor de l'Etat du Mississippi	15,000 00
Argent entre les mains d'agents en Europe	3 618 90
$10 000 Bons des Etats Unis 4 0/0	12,700 00
$121,000 Bons Consolidés de la Nlle Orléans	128,910 00
$56,940 Bons à Primes de la Nlle-Orléans	64,342 20
Primes en voie de recouvrement entre les mains d'agents	30 718 82
Prêts sur hypothèque	47,484 34
Effets à recevoir	2,885 00
Billets à recevoir pour primes	3,408 55
Actions et autres valeurs	12,669 52
Meubles et installations de bureaux	2,500 00
Total	$351,353 55

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de l'Association d'Assurance de la Nouvelle Orléans.
G. LANAUX, Président.
GEO. LANAUX, JR., Secrétaire p. t.
Assermenté et signé devant moi notaire public 7 janvier 1887.
CHAS G. ANDRY, Notaire

ASSURANCES.

Quinzième Etat Annuel

—DE LA—

Compagnie d'Assurance Teutonia

De la Nouvelle Orléans.

La compagnie conformément à sa charte, publie l'état suivant de ses affaires pendant l'année expirant le 31 décembre 1886.

PRIMES REÇUES.

Sur les risques d'incendie	$147,961 53	
Sur les risques maritimes	14,025 64	
Sur les risques de rivières	12,829 57	
		$174,816 74
Primes non acquises pour 1885.		69 676 43
		$244,493 17
A déduire:		
Pertes payées sur les risques d'incendie	$61,594 93	
Pertes payées sur les risques maritimes	8,687 43	
Pertes payées sur les risques de rivières	8,395 34	
Réfaction et courtage	20,109 90	
Réassurances	29,178 01	
Primes remboursées	9,737 83	
Dépenses d'agence	1,139 27	
Dépenses, taxes, licences moins l'intérêt	9,125 19	— 147,966 90
		$96,526 27
Réserves pour primes non payées acquises 13 déc. 1886	$60,536 55	
Six pour cent intérêt sur le capital pour l'année	25,000 00	
Réserves pour pertes non ajustées	7,600 44	
Surplus	3,389 28	— 96,526 27

ACTIF.

Argent comptant	$ 42,701 48
Bons des Etats Unis valeur du marché	38,531 28
Bons consolidés de la ville cours du marché	129,903 50
Autres valeurs et bons cours du marché	11,450 00
Prêts sur hypothèques	78,291 66
Propriétés foncières	37,750 00
Prêts sur valeurs collatérales	56,990 00
Billets à prime et billets à recevoir	4,795 90
Primes en cours de collection	24,192 48
Meubles de bureau	1,000 00
	$414,606 27

PASSIF.

Capital	$250,000 00
Fonds de réserve	80,000 00
Réserves pour primes non acquises	60,536 55
Intérêt dividende non payé	580 00
Pertes non ajustées	7,600 44
Surplus	3,389 28
Intérêt sur le fonds capital dû janvier 1887	12,500 00
	$414,606 27

L'état ci-dessus est une copie exacte et correcte des livres de la compagnie.
W. B. SCHMIDT, Président.
F. RICKERT, Vice Président,
ALBERT P. NOLL, Secrétaire
Fait sous serment pardevant moi, à la Nouvelle Orléans, le 15 janvier 1887.
A. HERO, Jr.,
Notaire Public.

A une réunion du Conseil de Directeurs de cette compagnie tenue le 13 courant, il a été décidé de payer sur demande un second intérêt dividende semi annuel de **Cinq pour cent sur** le fonds capital faisant **dix pour cent pour** l'année 1886.

CONSEIL DE DIRECTEURS.

H. BUDDIG, FRANK RODER,
THEO. BERCKSON, J. E. RENGSTORFF,
J. B. CAMORS, F. RICKERT,
M. FRANK, LOUIS RUCH,
R. FROTSCHER, A. G. RICKS,
P. FISHER, F. RICKERT, Jr.,
H. R. GOGREVE, WM. B. SCHMIDT,
S. AYMAN, H. SCHULZE,
JULIUS KEIFFER, LOUIS SCHWARZ,
J. H. KELLER, J. G. SPOR,
C. H. MILLER, JAS. I. SCHMIDT,
JOHN NELSON, HY. WELLMANN.

Vingt-Neuvième Tableau Annuel

—DE LA—

Compagnie d'Assurance

HOPE

—DE LA—

NOUVELLE-ORLEANS.

Bureau: No 188 rue Gravier.

Conformément à sa Charte la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Primes reçues dans l'année expirant le 31 décembre 1886:		
Sur les risques d'incendie	$444,790 46	
Sur les risques de mer	52 169 43	
Sur les risques de rivière	38,061 04	
	$535,020 93	
A ajouter: Primes non acquises en 1885	104,534 14	—$639 555 07
A ajouter: Intérêts et profits et pertes		19,883 09
		$659,438 16
A déduire:		
Pertes sur les risques d'incendie.	$241,492 06	
Pertes sur les risques de mer	30,195 14	
Pertes sur les risques de rivière	8,793 41	
	$280 480 61	
Taxes	6,305 25	
Réassurances	21,796 81	
Primes remboursées	76,539 26	
Réfaction	81,402 52	
Commission	3,190 78	
Bureau des assureurs, corps de sauvetage, loyer, salaires et autres dépenses	45,180 76	—$514,955 99
		$144,482 17
Dividende semi annuel de 5 0/0 payé en juillet 1886	12,500	
Dividende semi annuel de 5 0/0 déclaré le 12 janvier 1887	12,500 00	
		25,000 00
Montant réservé pour pertes non réglées		18,942 75
Montant réservé pour risques non terminés au 31 décembre 1886 ..		100,539 42
		$144,482 17

—ACTIF—

Prêts sur hypothèques	23,316 67
Prêts sur nantissement	88,882 00
Effets pour primes	14,779 04
Billets à recevoir sur demande	27,958 43
Bons d'Etat	56,750 00
Actions de la banque nationale de l'Union et autres actions	18 491 84
Biens fonciers	4,698 59
Dû par des compagnies d'assurance	2,804 50
Mobilier de bureau, coffre fort, etc.	3,048 07
Primes en voie de perception	116,785 59
En caisse	46,467 41
Total de l'actif	$401,982 17

PASSIF

Capital	250,000 00
Fonds de réserve	20,000 00
Réserve pour primes non acquises au 31 décembre 1886	100,539 42
Pertes non réglées	18,942 75
Dividende de 5 0/0 déclaré le 12 janvier 1887	12,500 00
	$401,982 17

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de la Compagnie.
J. A. CHALARON,
Président.
LOUIS BARNETT, Secrétaire.
Assermenté et signé pardevant moi, ce 13 janvier 1887.
M. T. DUCROS, Notaire,
No 138 rue Gravier.

A une assemblée des Directeurs tenue le 12 janvier 1887, il a été unanimement résolu qu'un second dividende semi annuel de 5 0/0 sur le capital, provenant des profits de la Compagnie dans l'année expirée le 31 décembre 1886, soit déclaré payable sur demande aux actionnaires ou à leurs représentants.
14janv—1m LOUIS BARNETT, Secrétaire.

BULLETIN FINANCIER.

Jeudi, 17 novembre 1887

COMPTOIR D'ECHANGES (CLEARING HOUSE) DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

	Echanges.	Balances.
Jusqu'ici cette semaine	$12,797,678 00	$1,049,420 00
Même temps la semaine dernière.	11,099,702 00	990,195 00

MONNAIES ETRANGERES.

Dollar mexicain	74	74½
Pièces de 5 francs	90	
Pièces de 20 francs	$3 90	3 90
Souverains	4 80	4 90
Pièces de 10 thalers	7 80	....
Doublons espagnols	15 40	
Doublons patriotes	15 35	
Doublons mexicains	15 40	
Pièces de 20 pesos mexicaines	....	19 40
Or de l'Amérique du Sud	90c par peso	
20 marcs prussiens	4 80	4 75
Or de la Californie	70	80 0/0 ass
Or américain, poids léger	99	97
Or américain mutilé	5 0/0 d'escompte	

MARCHE MONETAIRE.

Nouvelle-Orléans—L'argent quoique étant en bonne demande est abondant est stable.
Prêts sur demande: aux banques 6 à 7 pour cent; en dehors des banques, 6 à 7 pour cent.
Les taux d'escompte par an sont comme suit:
Papier de commerce exceptionnel . 7 pour cent
" A1 8
Prêts sur garanties collatérales 8 0/0
Hypothèque A1 ....7 0/0
New York—Taux de l'argent, 4½ pour cent.
Londres—Taux de la Banque d'Angleterre, 4; consols 103 1-16 à 103 5-16; argent en lingots 43 13-16 à 43⅞; U. S. 4's, 130¼.
Paris—Rentes, 80.77½.

CHANGE.

REICHSMARKS—Commercial 94¼ à 94 5-16
Le STERLING est stable.
Connaissement de navire A1 clear .... 479½ à 480¼
Traites de banque à soixante jours 482½
Les FRANCS sont stables.
France de commerce .... 5,27½ à 5,26⅞
Traites de banque à soixante jours 5,22½
Le CHANGE A VUE SUR NEW YORK est stable.
Traites de commerce $1 50 d'escompte.
Traites de Banque nominales.
Les banques tirent des chèques au pair pour le taux de collection.

VENTES A LA BOURSE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Appel de 11 A. M.
10 actions du Firemens Ins Co. .... $ 65½
$1,500 Louisiana 4's 92½
Appel de 2 P. M.
$1,000 Louisiana 4's 92½
Après l'appel de 2 p. m.
$500 Louisiana 4's 92½

ACTIONS ET BONS.

Dernières cotes du N. O. Stock Exchange.

Banques.	Valeur au pair	Offre	Demande
Bank of Commerce	10	9¼	10¼
Canal & Banking Co.	100	....	140
Citizens	100	82	89
Germania National	100	149	154
Germania Savings	100	142½	....
Hibernia National	100	147½	....
Louisiana National	100	138½	143
Metro. Loan & Savings	100	119½	....
Mutual National	100	....	....
N O National	100	425	....
Peoples	50	58½	60
State National	100	....	....
Union National	100	110	115
Whitney National	100	....	....
Compagnies d'assurance.			
Crescent Ins	100	....	42½
Factors and Traders Ins	100	66	72
Firemen's	50	64½	....
Germania Ins Co	100	....	....
Hibernia Ins	100	74	85
Home Ins	100	....	....
Hope Ins	100	....	94
Lafayette	50	67½	....
Merchants Mutual	100	57½	61½
Mechanics' and Traders	100	....	109
N Orleans Ins As	30	16	22
N Orleans Ins Co	50	25	28
People's Ins	25	....	....
Sun Mutual Insurance	100	....	....
Southern Ins Co	100	....	100
Teutonia	100	120	....
Chemins de fer urbains.			
Carrollton	100	77½	90½
Crescent City	100	70	....
Canal and Claiborne	100	....	....
New Orleans City	100	101½	102½
Orleans	50	57	62½
St Charles Street	50	66	....
Actions diverses.			
Bienville Oil Works Co	100	....	....
Ct Slaughterhouse	50	33	33½
Imp Ponchet Water works	100	....	....
Jeffer City Gas Light Co	100	....	....
Consumers' Ice Co	100	....	....
Louisiana Ice Man Co	50	6	6⅞
La State Lottery Co	100	....	....
La Oil Co	100	....	....
Metairie Cemetry Ass	100	....	....
N O Gas Light Co	100	72½	74
N O Waterworks Co	100	67	69
Planters Crescent Oil Co	100	....	....
Sugar Shed Co	60	42	49
Southwestern Brush Electric Light Co	100	....	....
Louisiana Electric L't Co	100	....	....
Jockey Club	....	....	....
Bons d'Etat.			
Louisiana 4 s		92½	92⅞
Three (Baby bonds)		53½	54½
Bons de ville.			
Premiums		132¾	133½
Premium drawn number		....	....
Privilege on Premiums		....	....
Consolidated 6's		109	111½
Crossman		111½	112¾
Consolidated Extended		109	111½
Crossman		112¼	113
Extended 6's		....	....
Railroad		108	110
Waterworks		....	....
Park		....	....
City 6 0/0 certificates		....	106
City 6 0/0 Ctfs for Consol Coup		106½	107
City 5		97½	98½
City 7's old		....	112
new		112	117
gold		....	....
Bons divers.			
Cotton Exchange Stock		....	....
Produce Exchange Stock		....	....
Stock Exchange Stock		....	....
Mechanics, Dealers, and Lumbermen's Exchange Stock		....	....
U S 4's 0/0		126	....
Canal & Claib St RR mort		....	....
C. St. L. & N. O. R. R. Co		....	....
Jackson RR 2d mort. coup		....	....
Jackson RR 2d mort. debt		....	....
Morgan's L & T 1st gold mort		....	....
N O Pacific RR 1st gold mort		....	....
St Charles Hotel Co mort		....	....
Crescent City 1st		....	....
new		....	....
N O City RR Co mort		117	....
St Charles St RR mort		117	....
N O Waterworks Co mort		....	....
La Ice Mfg Co mort		....	....
Levee S. Cotton Press mort		....	....
La Electric L. 1st mort		....	....
Certificats et Warrants.			
State Warrants Ordin. 1884		....	....
State Warrants Ordin. 1885		....	....
do do de 1886		50	56
do do de 1887		....	....
Police Cts		....	....
School Cts		....	....
City Scrip. old		....	....
new		....	....
Jan. In. Cts. or State Coupons		....	....
Cts émis en vertu de l'acte 93 de 1880		....	....
Unpaid State Coupons No 12 (Janv. 1 1880)		25	28
Unpaid State Coupons prior to No 12		....	55
Unpaid City Coupons		....	....
Half paid Coupons		....	....
State School Warrants		....	....

1 Avec dividende 2 Sans dividende.
4 Avec coupon. 4 Sans coupon.
5 Crossman's Issue. 6 New Stock.
Pour moins de $5000 et plus de $1000

BULLETIN COMMERCIAL.

COTON.

(Nos cotes pour les marchés du pays et étrangers sont prises des dépêches de la Presse Associée et notre rapport local du New Orleans Cotton Exchange.)

MARCHE DE LA NLLE-ORLEANS SUR PLACE.

Le Cotton Exchange a rapporté aujourd'hui des ventes de 6,500 balles, comprenant 1900 balles après 2:30 p. m. hier
Le marché est ferme.
Les cotons tachés sont de ¼ à ⅜c plus bas que les cotons blancs.
Délivré sur contrats. —— balles.

	Aujourd'hui	Hier	Même jour la semaine dernière
Low Ordinary.	7 3-16	7⅛	7⅝
Ordinary	7 7-16	7⅜	7⅝
Good Ordinary	8 11-16	8⅝	8⅞
Low Middling.	9 5-16	9¼	9¼
Middling.	9 9-16	9½	9½
Good middling.	9 15-16	10	10⅛
Middling Fair.	10 5-16	10⅜	10½
Fair	11 1-16	11⅛	11¼

FUTURES.

Stables.

Novembre nom.; décembre 9.57 à 9.58; janvier 9.67 à 9.68; février 9.78 à 9.79; mars 9.89 à 9.90; avril 10.00 à 10.01; mai 10.10 à 10.11; juin 10.20 à 10.21; juillet 10.29 à 10.30; août 10.27 à 10.28.
Les ventes comprennent 57,500 balles.

MARCHES DIVERS.

Aujourd'hui le middling était coté à la Nouvelle-Orléans 9 9-16; à Galveston 9⅝; à Mobile 9⅝; à Savannah 9 9-16; à Charleston 9⅝; à Wilmington 9⅝; à Norfolk 9⅝; à Baltimore à 10⅛; à New York 10⅜; à Boston à 10⅛; à Philadelphie à 10⅝; à Memphis à 9 11-16; à Augusta 9⅝.

MARCHE DE NEW-YORK.

SUR PLACE.

Calme et stable.
Cotes: Middling Uplands 10⅜; Middling Gulf 10⅝.

FUTURES.

Stables.

Novembre 10.29 à 10.30; déc. 10.24 à 10.25; janv. 10.31 à 10.32; février 10.38 à 10.39; mars 10.45 à 10.46; avril 10.53 à 10.54; mai 10.60 à 10.61; juin 10.66 à 10.67; juillet 10.71 à 10.72; août 10.75 à 10.77.

MOUVEMENT DU COTON.

REÇU, NET—A la Nlle-Orléans, depuis le 1er septembre, 720,941 balles; même temps l'année dernière, 536,430 balles; à tous les ports des Etats-Unis, 2,565,232 balles; même temps l'année dernière, 2,099,264 balles.

EXPORTATIONS A L'ETRANGER—De la Nouvelle-Orléans depuis le premier septembre, 427,518 balles; même temps l'année dernière, 266,314 balles; de tous les ports des Etats-Unis, 1,536,254 balles; même temps l'année dernière, 1,106,602 balles.

STOCKS—A la Nouvelle-Orléans, 273,440 balles; même temps l'année dernière, 240,244 balles; dans tous les ports des Etats-Unis, 797,321 balles; même temps, l'année dernière, 833,151 balles.

MARCHE DE LIVERPOOL.

SUR PLACE

Les prix ne sont pas en faveur de l'acheteur.
Cotes — 5⅝d pour le Middling Uplands et 5 11-16d pour le Middling Orléans.

FUTURES

4 p. m.—A peine stables.

MARCHE DU HAVRE.

Calme et stable.
Cotes—66 fr. pour le Très Ordinaire (sur p'ace) et 68 fr. pour le Low Middling (sur mer.)

SUCRE ET MELASSE.

Rapport officiel du Louisiana Sugar Exchange.

SUCRE.

Ventes 7311 barils et 815 boucauts de sucre et 4006 barils de mélasse

OPEN KETTLE—Stable.

Choice	—— à ——
Strictly prime	4 9-16 à 4⅝
Prime	4 9-16 à 4⅝
Fully fair	4⅜ à 4½
Good fair	4⅛ à 4¼
Fair	3⅞ à 4 1-16
Good common	3⅝ à 4 1-16
Common	3⅜ à 3⅝
Inferior	2½ à 3⅛

CENTRIFUGAL—Stable.

Plantation granulated	—— à ——
Off granulated	6⅛ à ——
Choice white	5 13-16 à 5⅞
Off whites	5⅝ à 5¾
Gray off white	5¼ à 5 9-16
Fancy yellow clarified	5 7-16 à 5½
Choice yellow clarified	—— à ——
Prime yellow	—— à 5⅜
Off yellow	—— à ——
Seconds	4¼ à 5¼

MELASSE—Open kettle ferme.

Fancy	—— à ——
Choice	—— à 40
Strict prime	37 à 38
Good prime	34 à 36
Prime	32 à 33
Good fair	29 à 30
Fair	25 à 27
Good Common	22 à 24
Common	—— à ——
Inferior	—— à ——

CENTRIFUGAL—En bonne demande.

Fancy	—— à ——
Choice	—— à ——
Strictly prime	25 à 27
Good prime	23 à 24
Prime	21 à 22
Good fair	18 à 20
Fair	18 à 20
Good common	15 à 17
Common	15 à 17
Inferior	12 à 14

SIROP—26 à 30c

RIZ DE LA LOUISIANE.

Rapport officiel du New Orleans Produce Exchange

RIZ ECALE—Actif.

Head	5⅛ à 5¼
Prime	5 à 5⅛
Good	4⅞ à 5
Fair	4⅝ à 4¾
Ordinary	4 à 4½
Common	4 à 4¼
No 2	—— à ——

RIZ BRUT—Actif et fort.
$3 50 à 4 60 le sac.
RIZ POLI—Par ton. $13 00 à 14 00.
SON—Par ton. $11 00 à 12 00.
(Les cotes ci-dessus sont pour les lots en gros en premières mains. Les détaillants demandent ⅛ à ¼c de plus.)

FARINES.

A LA BOURSE.

Clôture officielle de la Bourse:
FARINE—Stable.
Extra fancy $3 95 à 4 05, Fancy à $3 75 le baril; choix $3 40 à 3 50.
FARINE DE MAIS—$2 30.

HORS DE LA BOURSE.

FARINE SUR ORDRE—Winter wheat flour patents à $4 62½ à 4 75 le baril, extra fancy $4.25; fancy $4 00, choix $3 62½ à 3 75; Minnesota flour, bakers $4 62½; patents 5.00.
FARINE DE MAIS—$2 50.
CREAM MEAL—Choice $—— à $ 40.
GRITS—Choice $3 40 à 3 50.
HOMINY—Nominal à $3 50 le baril.
FARINE DE SEIGLE—$ 0.50.
OAT MEAL—Coarse $6 25, au $6 00 le baril.

GRAINS ET FOURRAGES.

A LA BOURSE.

MAIS—On cote 58 à 59 pour le blanc; — à 60 pour le mêlé et nom. pour le jaune.
AVOINE — De l'Ouest à 37; du Texas 40 à 43.
SON—87½ à 90c.
FOIN—Prime $17.00 à 18.00; Choice $18 50 à 19.50.

HORS DE LA BOURSE.

Les petits lots se vendent aux prix suivants: maïs 2 à 4c de plus par boisseau; avoine 2 à 3c de plus par boisseau; son 5 à 8½c de plus par 100 livres, et le foin $2 00 à 3 00 de plus par tonne.

PROVISIONS

A LA BOURSE.

Clôture officielle de la Bourse pour les lots en gros:
Les provisions sont calmes.
MESS PORK—$14 00 à 14 25.
VIANDES SALEES SECHES — Epaules, à 6, short clear sides à 7⅛; short rib sides—— à 7⅛; long clear à 7⅛.
BACON — Epaules nom.; short rib side à 8⅛; long clear sides à 8⅛; short clear sides à 8½.
GRAISSE—En tierçons, refined, à 6⅞.
JAMBON—11 à 12.
Les cotes des provisions à la Bourse sont pour le marché en gros; les prix des détaillants sont de 25 à 50c plus élevés pour le porc, et de ⅛ à ¼c pour les autres articles provenant du porc.

HORS DE LA BOURSE

DIVERS — Jobbing—Prime mess à $12 00 à 12 50; pig pork $6 75 à 7 00 le demi baril $12 50 à 13 00 le baril; extra prime and rump pork $10 50 à 11 00. Plain or canvassed shoulders 7 à 7½. Boston cut shoulders fancy, small, 7⅞ à 8; picnic 8 à 8¼, S. C. breakfast bacon 10½ à 11⅛; choice to fancy s. c. c. hams 10½ à 11½.
BŒUF—Jobbing — Extra plate beef à $9 00 à 9 25; plate beef à $8 50 en baril; extra plat $5 00 en demi baril; extra mess à $4 50; extra mess beef $7 00 à 7 50 le baril. New York Fulton Market $5 50 à 5 75 le demi-baril.

EPICERIES.

Les prix suivants sont pour des petits lots
CAFE—Prime 20½; good 20¼; fair 19½; ordinary 19, common 18¼ la livre.
THE—Extra Formosa, 85c à $1 00 la livre; choice to fine 40 à 80c; fair to medium 24 à 35; imperial extra choice 80c à $1 00; fine to choice 30 à 60c; hyson and young hyson 35 à 38 gunpowders, fair to finest 30 à $1 20.
BEURRE—Western Creamery—Extra 30 à 31; extra firsts à 27; firsts à 25; seconds — à —; Western Dairy — Extra à 20c; extra firsts 17 à 18; first — à —; common 13. Jobbing un peu plus élevé.
FROMAGE — New York cream, fancy, à 13½; Western Cheddars full cream à 12; Western twins, full cream, fancy, à 12½.

Ohio flats, fancy full cream, — à 12½; Ohio flats, best skims choice 8 à 8½; Western flats, skims, à — à —.
SEL—De la Louisiane—City Coarse 65c; City Fine 85c; City Crushed 75c; Rock Salt ⅛c la livre; pocket Salt 1¼ à 5 selon la grosseur.
CHANDELLES STAR—Full weight 8½ à 9½c la livre.
AMIDON—2½ à 3c la livre.

FRUITS ET NOIX.

Les cotes suivantes sont les prix en gros. On demande 25 à 50c de plus pour les petits lots et ½ à 1c de plus par livre.
DU PAYS—Oranges $6 00 à 6 50 le baril; Pommes $3 00 à 4 00 le baril; Poires de la Californie $2 50 à 2 75; la boîte; pacanes de la Louisiane 14 à 18c, selon la grosseur; du Texas 7 à 10; pistaches rouges du Tennessee 4 à 6c la livre; de la Virginie 7c; pommes sèches, fancy new crop, 4½ à 5c; sliced 6; evaporated 14; raisins secs de la Californie $2 75 à 3 00 la boîte. Capecod Cranberries $11 00, New York de $10 00.
ETRANGERS—Oranges de la Jamaïque —— à ——; Oranges impériales —— à —— la boîte, Oranges de Palerme $—— à ——; oranges de Messine $—— à ——; oranges de la Havane $—— à ——; Citrons de Messine $3 25 à 4 25; Citrons de Palerme $3 25 à 4 25; Raisins de Malaga, heavy weight bbls, $6 50; light weight bbls $6 00; kegs $3 50 à ——; Malaga London Layers par boîte $3 00; par demi-boîte $1 75, par quart de boîte $1 00; Ananas $2 50 à 3 00 la douzaine; Bananes 75c à $1 00 à régime; Figues bananes $1 50 à 2 50 le régime; Dates 5½c la livre; Dates persanes 7 à la livre en boîte; Fard dates 9c. Currants 7 à 8c la livre; Figues sèches layers 15 à 16c la livre; Pruneaux 7c la liv.; Citrons 22½c la liv.; Amandes Tarragona 17½c la livre; Noix du Brésil 10c la livre; Filberts 10c; Noix de Naples 17½c; Noix de coco $42 50 le 1000 5c pièce en baril.

GRAINE DE COTON ET SES PRODUITS.

Graine de coton $11 00; tourteaux $18 75 à 19 00 per long ton f. o. b.; farine de graine de coton, jobbing au dépôt $17 10 per short ton. Huile de coton crue 32 à —— le gallon; huile raffinée à — à —.

PRODUITS DE LA CAMPAGNE.

(Nos cotes représentent le prix au gros au landing. Les marchands obtiennent — à 25c de plus par baril et ¼ à ½c par livre en lots.)
POMMES DE TERRE—De l'Ouest $2 85 à 3 10.
PATATES DOUCES—$1 00 à 1 25.
OIGNONS—De l'Ouest $2 40 à 3 00.
AIL—Italien 40 à 75
CHOUX—De l'Ouest 12 à 13c par tête.
CHOUCROUTE—De l'Ouest $8 50 à 9 00 le baril.
HARICOTS—Choice Northern 4¼ à 4½; Red kidney choice — à —; New-York red kidneys 4⅝ à 5; western white kidney 4¼ à 5; pois verts 2⅛.
VOLAILLES—Les marchands en gros demandent de 25 à 50c de plus que les prix suivants par douzaine de volaille, et $ à 6 c de plus par douzaine d'œufs.—Grosses volailles de l'Ouest $3 25 à 3 75 la douzaine; poulets $1 50 à 2 50; canards $3 00 à 3 50; oies $4 50 à 5 00; dindes, jeunes $6 00 à 9 00, grosses $12 00 à ——. Les grosses volailles de la Louisiane $2 50 à 2 75; poulets $1 25 à 1 75; canards $2 00 à 2 50; oies $3 50 à 4 00; dindes $9 00 à 11 00.
ŒUFS—Ceux de l'Ouest à 18 à 19c; ceux de la Louisiane 21 à ——
SUIF — 4c la livre pour celui de la ville; 3 celui de la campagne.
CIRE D'ABEILLE — Prime yellow 18c la livre.
MIEL—Strained 30 à 40c le gallon.
LAINE — Burry 10 à 12c la livre; Louisiana clear 18 à 19; clear lake 20 à 23 c.
PEAUX AUX ABATTOIRS—70 livres et au-dessus 6½c, steer et peaux de vaches 30; à 70 livres à 5½c; kips, 14 à 30 livres, 7c; peaux de veau 40c pièce.
PEAUX DE LA CAMPAGNE—Green salted 5½ à 6; dry flint 9 à 9½; dry salted 8 à 8½c la livre; damaged green hides ½c off, damaged dry 1½ off.
PELLETERIE—Otter $1 00 à 4 00; castor $1 00 à 3 50 pièce; loutre 25c. pièce; raccoons 30c.
PEAUX—Chevreuil 18 à 20c la livre; mouton 10 à 50c pièce; chèvre 10 à 20c
MOUSSE — Mêlée 1½c la livre; frisé 1c; noire 2½c.
PLUMES—Plumes d'oies de première qualité 40 à 55c la livre, commun 10 à 15c.
CORNES—Cornes de bœufs, prime. — à 5c pièce; cornes de vaches — à 1c.

MARCHANDISES DIVERSES.

TABAC EN FEUILLES—LUGS heavy 3½ à 6½c; light 3½ à 11; leaf heavy 6½ à 11, light 10 à 25.
TABAC MANUFACTURE—Jobbing par livre—Fine plug 80 à $1 05; fine medium 53 à 63c Bright quarters and common 11-inch 4 s et 5's, 25 à 35c. Bright navy, 30 à à 40c fancy natural leaf 50 à 80c fine-cut chewing 30 à 67c. granulated smoking 33 à 70
NAVAL STORES—Les prix du gros sont comme suit. Au détail il faut payer 25 à —c de plus par baril. Pitch, $1 50 à ——; goudron $3 25 à —— le baril, $2 00 à —— le demi baril. Résine—D E et F $1 05, G $1 10; H $1 10; I 1 20, K $1 40, M $1 60, N $1 70; W G, ——; W W ——. Essence de térébenthine 34 à —, jobbing 3 à 4c de plus le gallon.
TOILE D'EMBALLAGE—En petits lots — Bagging, 1¾ livre 7c la yard; 2 livres 7½ à 7⅝, 2¼ livres, 8⅝ à 9c, baling twine 10c. la livre.
COTTON TIES—$1 05 le paquet.

CHARBON.

PITTSBURG—Famille 50c le baril, $5 00 le boucaut. Anthracite $9 50 à 10 00 le ton; bateaux 50c, steamers $4 50 la tonne, en gros 38c le baril.
ALABAMA—Splint pour familles 45c, Corona pour familles 50c. Cahaba 55c. le baril pour familles. Montevallo 60c le baril pour familles; charbon Pratt sur chars, par le L. and N. RR. $4 00 le ton

VINS ET LIQUEURS.

ALCOOL—Le gallon	2 28 à	2 35
BRANDIES—Du pays, le gal.	1 50 à	3 50
Pêche—Le gallon	2 50 à	2 75
Pomme	2 25 à	3 75
COGNAC importé—1882 le gallon		4 80
1878		5 50
1875		5 75
1870		6 50
1865		7 40
1860		8 00
1848		12 00
Clard Dupuy & Co's Cognac 1882		5 50
1870		7 00
1864		9 00
1848		10 25
Bisquit Dubouché & Co. Cognac 1878		4 50
1870		5 50
1848		9 00
WHISKY—Rectifié de la Louisiane, 90 0/0 de preuve, par gallon	1 05 à	1 15
Ouest	1 10 à	1 15
Bourbon	1 40 à	3 50
Seigle	1 50 à	3 50
Ecosse importé	4 00 à	4 25
Irlande, importé	4 00 à	4 25
Duffy's malt whisky, par caisse		9 00
par gallon		3 00
GENIEVRE—Du pays, de New York ou de Philadelphie, par gallon	1 15 à	1 18
Hollande, par gallon	2 75 à	2 85
Sir Robt. Burnett's Old Tom	3 15 à	3 25
Sir Robt. Burnett's Old Tom par caisse	8 50 à	9 00
Holland par caisse	7 25 à	7 50
VINS ROUGES—California Claret, le gallon	32 à	42
Zinfandel No 1, le gallon	60 à	
Clarets importés — Ordinaire par baril	57 00 à	60 00
Clarets de famille, par baril	65 00 à	75 00
Clarets fins le baril	90 00 à	175 00
Médoc, la caisse		6 00
St-Julien la caisse		6 50
Margaux la caisse		7 00
Pontet Canet, la caisse		10 00
Larose, la caisse		14 00
Léoville la caisse		14 00
Château Lafitte, la caisse		28 00
Ordinaire, la caisse	3 00 à	3 50
Château Dillon, par cask		125 00
Blanquefor, par cask		105 00
Château Dillon, par caisse		7 50
VINS BLANCS—Californie, le baril	55 à	75
Importé de famille, la barrique	65 00 à	90 00
Importé fin, la barrique	90 00 à	175 00
Graves, la caisse		6 00
Sauternes, la caisse		6 50
Haut Sauternes, la caisse		10 00
Latour Blanche, la caisse		18 00
Château Yquem, la caisse	20 00 à	30 00
Ordinaire, la caisse	3 25 à	3 50
Muscat, la caisse	4 25 à	6 50
Madère, Cette, le gallon	1 90 à	1 10
Madère, genuine fine, le gal.	3 50 à	5 00
Madère, la caisse	12 00 à	25 00
Sherry, Cette, le gallon	1 00 à	1 10
Sherry, Genuine Xeres, le gallon	1 50 à	5 00
Sherry, la caisse	9 00 à	25 00
Très vieux porto, la caisse	9 00 à	25 00
CHAMPAGNE—Roederer Carte Blanche, qts, par doug.		29 50
G. H. Mumm's & Co. Dry Verzenay		24 75
Extra Dry		26 50
Delbeck & Co's extra dry qts.		27 50
Delbeck & Co's Delmonico qts		26 00
D. B. Pol & Co's qts		23 00
Perrier Jouet—Crémant Royal quarts		28 50
Perrier-Jouet—Special quarts		29 50
Pints $2 de plus par caisse.		

QUINCAILLERIE.

Axes—Hunt's	6 75 à 8 00
Double bit	15 00
Axle Grease—Frazer's kegs.	4½ à 5½
Boxes, gross.	10 00 à 10 50
Bellows—Blacksmith, 28 to 42 in	6 00 à 23 00
Brass—Sheet par livre	35
Cotton Scrapers	2 40 à 3 00
Chains—Trace	30 à 75
Ox	5 à 7
Copper—Roofing par livre	25
Braziers' sheets, 12 livres et au-dessus	17
Hoes—H. K. No 0 to 6	3 50 à 5 50
A. B. No 00 to 3	3 25 à 5 00
Lyndon's bright crown, 000000 to 3	4 00 à 8 00
Hames—Hollow	54 00
Avery's	125 00
Stubble diggers	72 00
Hollow Ware—Skillets	3 à 4
Anvils	10⅛
Iron—Flat, 1½ to 4 inches by ⅜ to 1	2½ à 2⅝
Round, 1 to 1⅞ inches	2½ à 3
Nails	2⅞ à 5⅛
Bands—Light, 3 to 6x⅛	2 65 à 3 00
Heavy, 3½ to 6x¼ inches	3 45 à 3 00
Hoops—1 to 3 inch	3 à 3⅛
Sheet—No 10 to 14 G	2 75 à 3 00
Galvanized, No 26 G	6 00 à 6 50
Lead—Pig, par livre	5 à 7⅛
Sheet, par livre	7⅛
Steel Rails—10d, 60d basis	2 25
Iron nails	2 25
Oakum—Navy	7½
United States Navy	9 00
Best	10 00
Plows—Avery, cast, Nos ¼ to 1	2 75 à 3 75
Avery, steel	4 50 à 20 00
Avery, double shovels, wood-en beams, net	1 75
Avery, double shovels, iron beams, net	1 75
Magnolia sweeps, all sizes, net	2 75 à 3 00
Double plows, Allemen's, Nos ⅛ to 2, each	37 50 à 50 00
Plow Steel—5 to 12x⅛ to 2-3	4¼ à 4⅞
Rope—Sisal, ⅜ in. and larger, basis	11½ à ....
Manila	12½ à ....
Cotton, 5-16 et ¼	14 à 18
Spades—Ames'	10 50 à 12 00
Rowlands'	6 00 à 7 00
Shovels—Ames'	9 50 à 11 00
Rowlands'	6 00 à 7 00
Swedes Iron—7 to 12x⅛ to 5-16	3½ à 4
Tin—Roofing, 1x20x28 inches.	13 00
I. C. do	10 00
1x14x20	6 50
I. C. 1x14x20	5 00
Block, par livre	28
Turpentine—Par gallon	38
Vises—Peter Wright's	16 00
Wire—Barbed fence, galvanized	4½ à 4½
Zinc—Sheet par livre	6½ à 7
Shot—Drop	1 20
Buck, 25 liv. bags	1 45
Powder—25 liv. kegs	5 00

MATERIAUX de CONSTRUCTION

Yard Spot Quotations.

YELLOW PINE—ROUGH, PER 1,000 FEET.

Sawn Tim No 1	$15 00	Plank No 1	$14 00
No 2	12 50	No 2	13 00
No 3	12 50	No 3	12 00
Scantling No 1.	15 00	Flooring No 1 ..	20 00
No 2	12 00	No 2	17 00
No 3	11 50	No 3	10 00
Ceiling No 1	17 00	Weath Bds No 1	18 50
No 2	15 00	No 2	10 00
No 3	10 50		
Boards, No 1	16 00	Boards No 2 ...	12 50
No 3	12 00	No 4	9 00

YELLOW PINE—DRESSED.

Flooring No 1 ..	24 à 25	Ceiling No 1	19 00
No 2	20 00	No 2	14 00
No 3	16 00	No 3	10 00
Weath Bds No 1	15 00	Boards No 1	19 00
No 2	12 50	No 2	16 50
Boards No 3		No 4	12 50

CYPRESS—ROUGH

Boards No 1 ...	40 00	Boards No 2 ...	30 00
No 3	25 00	No 4	18 00
No 5	10 à 15	No 6	10 00
Dr'ed Bds No 1	30 à 40	No 4	17 à 25
No 2	21 50	No 5	14 00
No 3	20 00	No 6	17 à 25

WHARF TIMBER.

No 1	9	No 3	
No 2	8		

MAHOGANY TIMBER.

No 1	..	No 3	
No 2	..		

TEAK TIMBER.

No 1	..	No 3	
No 2	..		

WALNUT LUMBER.

No 1	....	No 2	
No 2	....		

OAK LUMBER.

No 1	....	No 3	
No 2	....		

SHINGLES.

No 1	3 75	No 3	2 25
No 2	2 75		

LATH

Per 1,000	1 50
Alabama lime	95 à 1 05
Cement domestic	1 75 à 2 00
Cement, imported	2 75 à 3 00
Slate	6 00 à 6 25
Brick—Lake and I. C. R. R.	8 00 à 9 00
Paving	9 00 à 10 50
Ordinary	7 00 à 8 50
Sand	20 à 25
Shells, small	40
Shells, large	1 25 à 1 50
Plaster, calcined	1 75 à 2 00

MARCHE AUX BESTIAUX

BESTIAUX DU TEXAS ET DE L'OUEST—Choice fat par liv. gross	3 à 3½
fair to common	2½ à 3
MISSISSIPPI, ALABAMA, &c, GRAS CATTLE—1re qualité, par tête	$14 00 à 16 00
2me qualité par tête	10 00 à 15 00
Vaches communes et vieilles	7 00 à 10 00
VEAUX—1re qualité, par tête	5 00 à 7 00
2me qualité, par tête	3 00 à 4 00
YEARLINGS—1re qualité, par tête	8 00 à 10 00
2me qualité, par tête	6 00 à 7 00
PORCS—Good fat Western, par liv. gross	5 à 6
Fair Ouachita par liv. gross	3½ à 4
MOUTONS—Choice, par tête	$2 50 à 3 00
Fair, par tête	1 00 à 1 50
VACHES LAITIERES—1re qualité, par tête	60 00 à 90 00
2me qualité, par tête	20 00 à 50 00

CHEVAUX ET MULETS.

Chevaux communs	....
Bons chevaux de trait	125 à 160
Chevaux de selle et de voiture	175 à 250
Mulets pour habitations sucrières	165 à 190
Mulets, qualité moyenne	140 à 170
Mulets pour coton	....
Mulets communs	40 à 75
Bons mulets de ville	$200 à 225

Etat de la Louisiane—Cour Civile du District pour la paroisse d'Orléans. Stephen Banville vs. ses Créanciers—No 22,403 Division B—Ordre de Cour—Considérant la dite pétition, le tableau et affidavits et annexes qu'une réunion des créanciers du pétitionnaire Stephen Banville soit tenue pardevant [illegible] Frank notaire, le 3 décembre 1887, à 11 heures A. M., afin de prendre en considération la demande de la dite pétition, que Ernest Miot, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et la propriété du dit pétitionnaire soient suspendues.
Nouvelle Orléans, 31 octobre 1887.
(Signé) F. A. MONROE,
Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, siégeant à la place de l'Hon. W. T. Houston, juge de la dite Cour, division B, maintenant absent en congé.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
2 nov—3t au 3 déc

THE NEW-ORLEANS BEE.

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

A Daily Newspaper, established on the 1st of September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers, ladies and gentlemen who wish to enhance their knowledge of the French language.

Subscription Terms:

By Mail—Payable in advance, postage prepaid.

Per annum, $12; six months, $6; three months, $3; one month, $1.

Weekly (8 double pages) published Saturday Morning.

Per annum, $3; six months, $1.50; three months, 75 cents

LEON QUEYROUZE,

"GROCER" EN GROS,

—Importateur de—

VINS ET LIQUEURS

—Et marchand de—

Produits des Campagnes et de l'Ouest.

97 RUE DECATUR.

FEUILLETON.

No. 11 Commencé le 6 novembre

L'agent Bertier

—PAR—

GUSTAVE CANE.

XV

UN SCANDALE PARISIEN.

[Suite]

J'espérais avoir par lui quelque renseignement complémentaire, mais le père n'est point communicatif. Il m'a simplement dit que depuis près d'un an il n'avait plus eu de nouvelles de son fils et qu'il n'était nullement désireux d'en recevoir.

Ma visite s'est donc trouvée forcément abrégée par cet accueil peu empressé; seulement, comme j'avais remarqué en entrant ce portrait-carte, encadré dans un passepartout en papier, pendu près de la cheminée, j'ai profité du moment où le père, se levant pour m'accompagner, remettait son fauteuil à sa place, pour glisser la photographie dans ma poche.

—Je doute fort que votre larcin puisse nous servir, car le gredin a dû changer de physionomie comme il a dû sûrement changer de nom; néanmoins, je vais faire reproduire cette photographie, car je suis trop pressé, trop harcelé, pour pouvoir vous laisser seul chercher notre homme.

Oui, c'est entendu, continua le chef, répondant au mouvement de douloureuse surprise dont Bertier n'avait pas été le maître en apprenant que d'autres que lui allaient être lancés sur la piste de l'assassin. Vous avez trop bien réussi jusqu'à présent pour que je n'aie pas pleine confiance en vous; mais j'ai besoin de marcher très vite, c'est-à-dire d'arriver très rapidement à la solution de cette affaire, et je vous donne des aides.

Au reste, ajouta-t-il en remarquant le changement qui s'était opéré sur le visage de l'agent, au lieu d'être contrarié, vous devriez vous estimer très heureux, car votre responsabilité va diminuer considérablement.

—Je ne me suis pas plaint du poids de ma responsabilité, dit Bertier devenu très pâle, et il m'eût été agréable d'achever seul un travail que j'ai commencé sans l'aide de personne. Mais du moment que l'intérêt du service l'exige.... je n'ai qu'à obéir.

—Allons! allons! Bertier, reprit le chef sur le ton de l'indulgence, sachez que je suis très content de vos services et que je compte sur votre zèle. Agissez de votre côté, comme si vous étiez seul, sans vous occuper des aides que je suis obligé de vous donner, et continuez à disposer du crédit qui vous est ouvert.

Maintenant, allez, acheva le chef en en congédiant l'agent par un signe amical de la main.

Bertier, le cœur serré, malgré les dernières paroles du patron et le geste affectueux qui les soulignait, se leva et se dirigea vers la porte, mais au moment de l'ouvrir:

—Est-il utile que j'aille raconter au général ce que j'ai appris à Aix? demanda-t-il.

—Où diable avez-vous la tête pour me faire pareille question! Souvenez-vous que, dans une enquête, il faut se servir des gens pour s'instruire et non pour les instruire. On s'épargne ainsi le regret d'avoir trop parlé.

Pour ce qui est du général, poursuivit-il, il ne voudrait pas croire un mot de ce que vous lui raconteriez; et, en admettant qu'il tînt votre récit pour vrai, vous n'auriez réussi qu'à lui apporter un crève cœur de plus. Or, je crois que le pauvre homme en a assez.

Autant le visage de l'agent était radieux en entrant dans le cabinet du patron, autant il était pâle et tiré au moment où il sortait de la préfecture.

Comme toutes les natures prime-sautières, chez lesquelles les nerfs jouent un rôle prépondérant, Bertier souffrait beaucoup. Il lui parut que la confiance du chef lui était retirée, au moment même où il croyait n'avoir droit qu'à des éloges; il pensait que ses premières recherches, couronnées d'un plein succès, auraient dû le mettre à l'abri de ce qu'il considérait comme un véritable affront.

Cette affaire, à laquelle il s'était voué corps et âme, devenait brusquement sans intérêt pour lui; puisqu'on lui donnait des aides, c'était à eux de se débrouiller comme ils l'entendraient. Quant à lui, il était parfaitement résolu à demeurer indifférent.

Ruminant dans sa tête des projets de retraite et s'exagérant la portée de la mesure prise par son chef, il cherchait dans ses souvenirs si sa conduite avait pu donner prise aux reproches, et, comme il ne trouvait rien, il s'imagina que ses collègues, jaloux de son succès, l'avaient desservi.

Cette pensée s'ancra si vivement dans son cerveau, qu'après quelques secondes d'hésitation, il revint sur ses pas, bien décidé à aller se justifier, mais soudain, une réflexion le retint:

—Ah! le patron me donne des aides! dit-il presque à haute voix. Ah! il n'a plus confiance en moi! Eh bien! soit! Puisque j'ai le droit de travailler seul, je lui montrerai que je sais mon métier beaucoup mieux que les collègues qu'il va m'adjoindre! Ah! c'est une lutte, un concours au plus habile! Je l'accepte, et nous allons voir.

Puisant dans son dépit une nouvelle ardeur, Bertier, qui depuis un instant arpentait le quai de l'Horloge, agité, nerveux, ne tenant pas en place, franchit le pont au Change, acheta quelques journaux au kiosque de la place du Châtelet, et se mit rapidement au courant de tout ce que disait la presse.

Le chef de la Sûreté n'avait en rien exagéré l'état des esprits; l'émotion causée par la découverte du crime de Clamart était considérable, non point tant, peut-être, à cause du rang que la victime occupait dans la société, qu'à cause de l'épais mystère qui enveloppait le drame.

L'avide curiosité de la foule s'irritait des obstacles; elle ne croyait pas aveuglément aux rôdeurs de barrières; elle flairait un grand scandale mondain, elle voulait le connaître dans ses moindres détails, et comme le voile devenait impénétrable, elle soupçonnait la presse, la police, les gens influents de vouloir étouffer l'affaire....

Les reporters, de la grande comme de la petite presse, étaient littéralement sur les dents; furieux de ne rien trouver, ils se retournaient contre le service de la Sûreté, qu'ils accusaient hautement d'incurie et d'incapacité.

En l'absence de renseignements que la préfecture de police ne pouvait pas ou ne voulait pas donner, chaque informateur faisait son enquête particulière, apportant des nouvelles qui n'étaient rien moins qu'authentiques, et qui satisfaisaient d'autant moins le lecteur, qu'il fallait bien souvent les démentir le lendemain.

Naturellement, la réserve du premier jour n'était plus observée et le nom de la baronne Desormes s'étalait en toutes lettres dans les récits des journaux. Le crayon s'était également mis de la partie et on voyait, à la devanture des librairies, derrière les vitres des kiosques, de grandes illustrations reproduisant la scène du meurtre, le croquis et le plan de la maison blanche.

Bertier constata toutes ces choses et eut cependant un sourire de satisfaction, car il lui parut, en somme, que si ce bruit était regrettable, que si cette curiosité, poussée aux dernières limites de l'irritation, constituait une gêne sérieuse, la situation n'offrait cependant rien de dangereux, puisque les reporters continuaient à prendre le change et cherchaient l'assassin parmi les rôdeurs de nuit et les habitués ordinaires des assommoirs.

Le misérable, pensa l'agent, doit se tenir bien tranquille en voyant les soupçons s'égarer de la sorte, et il va être possible de le surprendre en pleine quiétude. Il est vrai que depuis près de deux mois, car la mort de la baronne remonte à cinquante jours, il a eu le temps de fuir si loin, si loin qu'il sera impossible de le rejoindre.

Cette supposition, de tous points admissible, n'ébranla en rien le courage de l'agent.

—Bah! nous verrons bien! fit-il en haussant les épaules. Allons toujours!

Une demi-heure plus tard, il sonnait à la porte de l'hôtel de la rue de Varennes, dont une consigne des plus sévères défendait l'entrée.

—Il y a peut-être ici quelque renseignement à recueillir, s'était dit l'agent qui, se souvenant de la leçon reçue une heure auparavant, venait chez le général non pour l'instruire, mais pour apprendre.

Après de longs pourparlers avec le suisse, Bertier fut admis dans le vestibule de l'hôtel.

—Mon pauvre vieux, lui dit Loutot, appelé par la sonnette de la loge et entraînant son ami à l'office, tu as à faire ton deuil du ruban jaune, si tu ne peux obtenir ta médaille que sur la recommandation du général.

—Pourquoi cela?

—Parce que c'est fini du baron. Ni ni, il ne compte plus. Ah! il y a eu du nouveau ici depuis huit jours.

Et Loutot raconta à son ami la triste fin de la baronne, puis comme quoi l'hôtel était maintenant fermé, que le général ne bougeait plus de son fauteuil, et que Mlle Eugénie ne quittait pas son père dont l'état semblait très grave.

—Hein! conclut-il en baissant la voix dans la crainte d'être entendu par un autre que par son ami Bertier, qui m'eût dit, quand je voyais passer madame encapuchonnée dans son châle de dentelle et prenant un fiacre à la station, que la pauvre femme allait à la mort!.. Mais qui pouvait prévoir cela? C'est tout de même grand dommage, car la place était bonne pour nous, tandis qu'à présent la maison est d'un lugubre qui fait froid.

—Alors, insista l'agent, tu crois que je pourrais parler au général, il....

—D'abord Mlle Eugénie ne le permettrait pas; puis, je te l'ai dit, le pauvre homme est tombé en enfance, il ne comprendrait pas ce que tu lui dirais. Tiens, les trois quarts du temps il me regarde sans me reconnaître; il faut que mademoiselle lui dise: "Mais mon père, c'est Loutot." Alors il a l'air de s'éveiller: "Ah! c'est Loutot! c'est mon brave Loutot! mon bon Loutot! Hi! hi! hi! hi!"

XVI

M. PAUL DE RUSTREL.

Il faut reconnaître que le valet de chambre avait réellement bien lieu de se plaindre. Aux jurons retentissants, mais inoffensifs, du général, au bruit, au mouvement qui, naguère, emplissaient l'hôtel, avaient succédé le calme absolu, le silence lourd d'une maison claustrale, c'est-à-dire précisément ce que l'ancien troupier, qui possédait un fond de bonne humeur inépuisable et de la santé à en revendre, avait le plus en horreur.

Dès que la nouvelle de la découverte du crime de Clamart se fut répandue dans Paris avec la rapidité d'une traînée de poudre, dévoilant presque aussitôt l'incognito de la morte, Mlle Eugénie Desormes, prévenant la curiosité toujours inassouvie et les banales condoléances des relations mondaines, avait fermé résolument les portes de l'hôtel, et, se condamnant à une retraite absolue, s'était consacrée entièrement à son père, dont l'état réclamait des soins attentifs.

En effet, comme Loutot l'avait déclaré à son ami Bertier, c'était bien fini du général. La pensée elle-même avait fui avec les forces; c'est à peine si, de loin en loin, comme une lampe qui s'éteint, une lueur venait raviver encore, et pour un instant, cette intelligence défunte.

Ni la tendresse inépuisable, ni les constantes attentions d'Eugénie, ni les secours éclairés de la science n'avaient pu enrayer le mal.

Le vieillard, inconscient de tout, passait de longues journées dans son fauteuil, le regard perdu, pleurant ou riant sans cause apparente, car il ne se souvenait plus du lugubre drame que pendant les moments, de jour en jour plus rares, où sa mémoire reprenait un peu de sa lucidité passée.

Grâce aux confidences apitoyées des gens de service, la déplorable situation du malheureux baron était connue au dehors.

Le faubourg Saint-Germain, tous les compagnons d'armes du général, frappés d'une douloureuse stupeur à l'annonce de la terrible nouvelle, s'étaient inscrits avec le plus grand empressement. M. de Fontfresque n'avait pas été des derniers à accourir; il venait tous les jours demander des nouvelles du malade, insistant chaque fois pour être admis auprès de lui.

Mais les ordres de mademoiselle étaient formels; ils ne souffraient aucune exception.

Cependant, M. Paul de Rustrel, seul parent du général, avait pu, grâce à cette qualité, échapper à la mesure de rigueur.

Le jeune officier demeurait auprès du malade aussi longtemps que le lui permettaient les exigences de son service au ministère. Il venait chaque jour et c'était avec un bonheur qu'il ne cherchait pas à dissimuler, qu'il partageait avec sa cousine le pieux devoir d'infirmier.

M. Paul de Rustrel aimait Mlle Eugénie Desormes.

Comme toutes les natures tendres et profondément aimantes, le jeune capitaine n'avait jamais osé déclarer ses sentiments, tant qu'il avait vu le bonheur sourire à la jeune fille; mais, à cette heure douloureuse, il se sentait au cœur un courage qu'il n'avait jamais eu, et chaque jour, en accourant à l'hôtel, il se promettait de parler.

Sa résolution, qu'il croyait inébranlable, tombait en entrant dans la chambre du malade, et, en retrouvant sa cousine vêtue de ses habits de deuil, assise près de son père, au milieu du calme de cette pièce écartée, aux persiennes closes, aux rideaux tirés, ne laissant passer que la teinte adoucie du demi-jour.

Depuis de longs mois, il avait vainement cherché l'occasion de parler; il avait vainement épié sur le visage de la jeune fille quelque chose qui ne fût pas de l'indifférence. Rien n'était venu. Son accueil, toujours affectueux, était l'accueil banal et en quelque sorte stéréotypé qu'elle faisait à tous. Et, cependant, il aimait si profondément, qu'il lui paraissait impossible qu'elle n'eût pas lu dans ses yeux l'état de son âme.

Ce qu'il n'avait pas osé exprimer jusque-là, pouvait-il le dire aujourd'hui?

Pouvait-il se prévaloir des moments de solitude, des heures de tête-à-tête, en quelque sorte obligés, que la situation faisait naître chaque jour?

Son cœur disait oui, sa raison disait non. Il se sentait mal à l'aise et comme impressionné dans cette maison déserte qui semblait, par son silence même, commander un respect plus grand.

Et cependant son secret l'étouffait. Il avait des moments de révolte, pendant lesquels le cœur s'insurgeait contre la raison, parlant au nom de la tyrannie des convenances et des règles du monde.

Le monde! mais que lui importait le monde? N'était-elle pas à elle seule le monde tout entier?

Et le cœur reprenait le dessus; il lui commandait d'agir au grand jour; il lui disait que son droit d'homme d'honneur lui imposait le devoir de dire sans tarder, et à haute voix, toute l'étendue, toute la force d'une passion dont il ne se sentait plus le maître.

Mais lorsque sa résolution était prise, une crainte douloureuse le retenait.

Que dirait-elle?

Comment accueillerait-elle l'aveu d'un amour qui peut-être serait importun?

Certes, dans leurs longs entretiens à voix contenue près du malade inconscient, s'il avait pu se convaincre de la communauté de leurs goûts, de leur sentiment, il avait bien souvent surpris le regard profond de la jeune fille suivre, dans le vague du rêve, une pensée qu'il n'osait troubler.

A quoi rêvait-elle dans ces moments? Son cœur était-il libre?

Et le doute l'envahissait, refoulant la parole au moment même où elle était prête à jaillir.

Après quelques jours de ce tourment inavoué, M. de Rustrel réellement malheureux, comprit que cette situation ne pouvait se prolonger, que la torture qu'il endurait devait avoir un terme. Ses forces étaient à bout.

Ce jour-là, après avoir quitté la chambre du malade, au moment où il traversait le salon pour se retirer, il s'arrêta soudain et se tournant vers sa cousine, qui l'accompagnait, ainsi qu'elle le faisait chaque fois:

—J'ai, fit-il d'une voix que les battements de son cœur rendaient à peine intelligible, j'ai à vous demander pardon pour ce que je vais vous dire. N'y voyez pas une offense, je vous en supplie, mais bien l'expression d'une vérité que je ne puis garder plus longtemps.

—Qu'est-ce? dit-elle instinctivement troublée, mais se rapprochant du jeune homme.

—Ne le devinez-vous pas? fit-il tremblant, la gorge serrée, la respiration suspendue.

Puis, surmontant son trouble et attachant sur le visage de sa cousine un regard où éclatait toute la sincérité de son âme:

—Je vous aime! dit-il lentement.

—Monsieur! fit Eugénie avec l'accent du reproche et reculant d'un pas; ah! monsieur!

Ils étaient debout dans le salon, en face l'un de l'autre; elle, le considérant d'un œil attristé; lui, pâle, n'osant lever les yeux, comme effrayé de sa hardiesse et tremblant de tous ses membres.

—Oui, reprit-il après un court silence, dût cet aveu nous séparer à jamais, je vous aime! Je sais que ce n'est point à vous, que ce n'est pas devant vous qu'il m'eût fallu parler; mais, je vous en supplie, venez, retournons auprès de votre père, et je lui dirai si bien que je ne puis vivre sans vous, que vous êtes toute ma joie, toute mon espérance, qu'il me comprendra, qu'il verra mon cœur rempli de votre image et qu'il pardonnera la hardiesse d'un aveu qui, dans sa sincérité, ne sait plus rien des finesses, des subtilités du convenu.

Mlle Desormes, qui avait fait quelques pas pour se retirer, s'arrêta visiblement troublée par cette voix redevenue chaude, vibrante, où la passion résonnait avec toute la force de la vérité.

—Monsieur, dit-elle en se rapprochant du jeune homme et essayant de cacher son émotion, ce que vous venez de faire est mal. Quelque part que je puisse accorder aux entraînements du cœur, je ne saurai dire autre chose.

—Je vous supplie de me pardonner, reprit M. de Rustrel; si ma franchise a été jusqu'à vous blesser, vous aurez pitié de qui souffre, de qui ose se plaindre. Depuis plus d'un an, je refoule mon secret au plus profond du cœur; je le dérobe à tous les yeux, et si, aujourd'hui, j'ai......

(A continuer.)